Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 6 (1836)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DES LOIS, DÉCRETS, ETC.,

Contenus dans le tome vi du Bulletin, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1836 inclusivement.

1836.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
6 janvier.	CIRCULAIRE du Conseil - exécutif à tous les préfets, concernant la perception des droits de concession d'auberges et d'autres établisse- mens de même nature.	5
13	RÉGLEMENT pour la comptabilité des frais de bureau des préfets et des présidens des tribunaux de district	4
23	Arrête du Conseil-exécutif pour la suppression des places d'instructeur.	9
25	Arrêté du conseil-exécutif sur le	

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	paiement des taxes de dispense du service militaire	40
27 janvier.	Arrèté du Conseil-exécutif, con- cernant l'adjoint du président du tribunal de district de Berne	12
27	CIRCULAIRE du Conseil – exécutif à tous les préfets, relative aux émolumens perçus par les secré- taires de préfecture	14
10 février.	Arrêté du Conseil-exécutif, tou- chant l'augmentation du traite- ment des régens d'école primaire	15
11	REGLEMENT concernant les bour- ses créées pour la fréquentation des académies françaises	48
16	Décret du Grand-Conseil, qui abroge le droit statutaire de la pa- roisse de Sigriswyl	22
16	Décret du Grand-Conseil, expli- catif de celui du 9 décembre 1834, portant abrogation du droit statu- taire de l'ancien arrondissement de Steffisbourg	25

	And the second s	
1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
20 février.	Articles des conférences de Baden et de Lucerne sur certaines affaires ecclésiastiques	27
22	Décret du Grand-Conseil sur la création d'une place de sténogra- phe-rédacteur de ses délibérations	59
9 mars.	Вирсет pour l'année 1836	41
9	Décret du Grand-Conseil, qui modifie celui du 16 mai 1835, sur la séparation de la commune de Geissholz de la paroisse de Meirin- gen	94
15	Lor sur les atteintes portées à la propriété par vol, abus de con- fiance et vol à l'aide de violence	96
16	REGLEMENT pour la commission des pétitions du Grand-Conseil .	110
17	Décret du Grand-Conseil pour le maintien provisoire de la loi du 14 juin 1823, sur les contributions communales	114
26	Reglement sur l'examen final	

		NAME OF TAXABLE PARTY.
1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	universitaire ,	115
26 mars.	REGLEMENT pour l'obtention du diplôme de docteur à l'université de Berne	119
28	REGLEMENT du Conseil-exécutifsur la création de la légion urbaine de la capitale	123
2 mai.	Loi sur les auberges et autres établissemens analogues et sur le commerce des boissons	134
3	Décret du Grand-Conseil sur la nomination définitive du médecin de la garnison	153
ls.	Décret du Grand-Conseil sur le régime forestier pour les districts du Jura, pour celui de Bienne, et	
	pour les communes de la nouvelle partie du canton réunies aux dis- tricts de Cerlier et de Buren	154
4	DÉCRET du Grand-conseil, concernant les pièces qui lui sont adressées	185

		1
1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
4 mai.	Décret du Grand-Conseil sur l'é- tablissement d'un tribunal de mœurs	
	dans l'arrondissement d'Innerkir- chet	184
6	DÉCRET du Grand-Conseil, sur la création d'une cure dans la commune d'Asuel	186
7	DECRET du Grand-Conseil sur l'a- bolition du coutumier du Bas- Simmenthal, dans la commune de Wimmis	188
7	Décret du Grand-Conseil, qui mo- difie l'organisation du secrétariat du département militaire	191
14	Arrêté du Conseil-exécutif sur l'or- ganisation du Département mili- taire	193
13 juin.	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif aux préfets des districts régis par le Code civil bernois, concernant les publications pour la liquida- tion de successions peu considéra- bles	203

1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
27 juin.	Lor sur l'introduction des poids et mesures suisses	206
50	Décret du Grand-Conseil pour l'abolition du droit statutaire de la commune de Spiez	225
30	Décret du Grand-Conseil, qui divise la paroisse de Renan en deux assemblées primaires, celle de Renan et de La Ferrière	228
30	Décret du Grand-Conseil. Formu- le de serment pour les secrétaires des justices inférieures	230
8 juillet.	Arrêté du conseil-exécutif, [qui modifie le règlement de l'école normale de Münchenbuchsee	232
8	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets et présidens des tribunaux de district, sur les progrès de l'ivrognerie	233
11	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif aux présidens et aux greffiers des tribunaux des districts soumis au Code civil bernois, relative aux	

CHARLES CHARLES AND ADDRESS OF THE PARTY OF		
1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
15 juillet.	citations édictales ayant pour objet l'extinction de créances hypothécaires	235
	tribunaux de district, concernant le renvoi des étrangers et des ban- queroutiers frauduleux	237
	Tableau de la population du canton de Berne, suivant le recensemens des 25, 26 et 27 avril 1836, avec un état comparatif des recensement de 1818 et 1851	259
5 août.	CIRCULAIRE du Conseil - exécutif à tous les préfets, concernant l'assi- milation des citoyens d'autres can- tons aux ressortissans bernois pour les acquisitions d'immeubles et de droits hypothécaires	270
8	CIRCULAIRE du Conseil - exécutif aux présidens des tribunaux de district et aux autres autorités de la république chargées des instruc-	270
	tions judiciaires, concernant la désignation exacte des miliciens	

The second secon		
1836.	TITRES	PAEES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
22 août.	coudamnés à la détention dans une maison de correction ou au renvoi hors du canton	272
	tion suisse et le Duché de Modène, au sujet de la libre exportation des biens	274
	Déclaration de la Confédération Déclaration du Gouvernement de Modène	274 277
29	Traité pour l'abolition de la traite foraine, entre la Confédéra- tion suisse et le Royaume des Pays- Bas, y compris le Grand-Duché de Luxembourg	280
2	Déclaration de la Confédération	280
	Déclaration du Gouvernement des Pays-Bas	282
12 septemb.	Arrêté du Conseil-exécutif sur la réorganisation du collége de Bienne	285
12	Arrêté du Conseil-exécutif sur la	

Marie Colonia de la Colonia de		
1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
50 septembr	réorganisation du collége de Por- rentruy	288
	tous les préfets, relative aux con- duits de cheminée en bois	291
30	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif aux préfets de Bienne, Courtelary, Delémont, Moutier, Porrentruy et des Franches-Montagnes, ainsi qu'au vice-préfet de Neuveville, concernant les ventes de bois des communes.	229
30	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif aux préfets de Bienne, Courtelary, Delémont, Moutier, Porrentruy et des Franches-Montagnes, ainsi qu'au vice-préfet de Neuveville, concernant la délivrance des lots d'affouage	294
47 octobre. 9 novembre.	Arrêté du Conseil-exécutif sur l'organisation de l'administration forestière dans les districts du Jura	296

1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	tous les préfets, touchant l'admi-	
	nistration des biens de pupilles peu considérables	298
14 Novemb.	Lor sur la fixation du taux de l'intérêt et le remboursement des capitaux	300
17	Décret du Grand - Conseil sur les acquisitions d'immeubles et de droits hypothécaires	303
24	Décret du Grand-Conseil pour la prorogation du décret sur l'organisation provisoire du régime forestier	3 05
1 er décemb.	Loi sur les péages des particu- liers et des corporations	307
2	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets et présidens des tribunaux de district, concernant la fourniture des vivres pour les prisonniers	311
14	Arrêté du Conseil-exécutif sur l'introduction d'un nouveau mode	

		de la companya de la
1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	de comptabilité	312
14 décembre.	Arrête du Conseil-exécutif sur la perception et la comptabilité des des droits de mutation	317
14	Arrêté du Conseil-exécutif sur la perception et la comptabilité des amendes	321
14	Arrêté du Conseil-exécutif sur la délivrance des patentes de chasse et la perception des droits de patente	32 5
14	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets, concernant la vente du papier timbré	526
28	Arrêté du Conseil-exécutif sur la comptabilité des dépenses faites dans les districts pour le Département de la justice et de la police,	327
28	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets, pour la suppression de l'installation de ces fonctionnaires	334

1856. DATES.	TI'FRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
29 décembre. 31	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets touchant les permis de ventes publiques et l'exécution des jugemens	332

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VI

DU

Bulletin des Lois, Décrets et Ordonnances

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

9000

(Nota: Le chiffre indique la page.)

A.

ABBAYES. V. Auberges.

Acquisitions d'immeubles. V. Immeubles.

Adjoint donné au président du tribunal de district de Berne, 12.

Administration forestière dans les districts du Jura. Arrêté sur son organisation, 296. V. Régime forestier.

Administration des biens de pupilles, 298.

Affouage (Circulaire concernant la délivrance des lots d'), 294.

Amendes. Arrêté sur leur perception et leur comptabilité, 521.

Anabaptistes. Quotité de la taxe qu'ils doivent acquitter, 11.

Asuel. Décret sur la création d'une cure dans cette commune, 186.

Auberges. Perception des droits de concession des auber-

ges qui ne sont point ouvertes ou ne le sont que pendant une partie de l'année, 3.

Auberges clandestines (Police à exercer sur les), 253.

Auberges (Loi sur les), et sur le commerce des boissons, 134.

Titre I. Des auberges et autres établissemens analogues.

— 1^{re} Section. Des patentes et des conditions nécessaires pour les obtenir, 135. — 2° Section. Des diverses espèces et classes d'établissemens, 138. — 3° Section. Permissions spéciales pour les jours de foires, réunions populaires et revues, 141. — 4° Section. Maintien des établissemens existans. — 5° Section. Droits et obligations réciproques des aubergistes et de leurs hôtes, 142.

Titre II. Du commerce des boissons en gros et en détail, 144.

titre III. Contraventions, peines et police. Enseigne. Des établissemens clandestins. De l'abus des patentes, et des débits illicites de boissons. Falsification de boissons, 145.

—Fausses mesures, 146.—Tolérance d'actes contraires aux bonnes mœurs. Contraventions aux règles de police, 147.

— Réception d'individus auxquels la fréquentation des auberges est interdite. Réception d'individus signalés. Disputes et rixes, 148. — Danses. Registres des voyageurs, 149. — Fixation de l'heure pour la fermeture des établissemens, 150. — Fermeture pendant le service divin. Des cas de récidive. Répartition des amendes, 151.

— Des établissemens auxquels s'appliquent les dispositions du présent titre. Abrogation des lois antérieures et mise à exécution de la présente loi, 152.

B.

BADEN. V. Conférences.

BANQUEROUTIERS FRAUDULEUX (Circulaire concernant le renvoi des), 257.

BIENNE. Arrêté sur la réorganisation de son collège, 285.

Bois des communes (Circulaire concernant les ventes de), 292. V. Affouage.

Bourses créées pour la fréquentation des académies françaises, 18.

Brigadiers-forestiers. Fixation de leurs appointemens, 297. Mise au concours, 298.

Budget.—Recettes.—I. Solde actif des annés précédentes.—II. Revenus domaniaux, 41.—III. Droits régaliens, 47.—IV. Impôts indirects, 50.—Récapitulation des recettes, 52.

Dépenses. — I. Contingent à fournir à la caisse fédérale, 52.

— II. Grand-Conseil. — III. Autorités administratives :

A. Conseil-exécutif, 53. B. Autorités administratives des districts, 56. C. Département diplomatique, 58.

D. Département de l'intérieur, 59. E. Département de la justice et de la police, 62. F. Département des finances, 66. G. Département de l'éducation, 68. H. Département militaire, 76. I. Département des travaux publics, 83. — IV. Autorités judiciaires. A. Cour d'appel, 87. B. Autorités judiciaires des districts, 88. — V. Dépenses extraordinaires, 89. — Récapitulation des dépenses, 92. — Balance, 93.

C.

CABARETS. V. Auberges.

Cafés. V. Auberges.

CAPITALE. V. Légion urbaine.

CAPITAUX. V. Intérêt.

CATARRHE NASAL. V. Morve.

CERCLES. V. Auberges.

CERLIER. V. Secrétaires de présecture.

CHANGEMENS. V. Pièces.

CHASSE. V. Patentes.

CHAUFFAGE des salles d'audience, 5.

CHEMINÉES. V. Conduits.

CHEVAUX. V. Morve.

CITATIONS édictales ayant pour objet l'extinction de créances hypothécaires Circulaire, 235.

Collège de Porrentruy. Arrêté sur sa réorganisation, 288. Collège de Bienne. Arrêté sur sa réorganisation, 285. Commission des pétitions du Grand-Conseil. Son règlement, 410.

Communes. V. Bois.

Comptabilité des frais de bureau des préfets et des présidens des tribunaux de district, 4. Arrêté sur l'introduction d'un nouveau mode de comptabilité, 312. Arrêté sur la perception et la comptabilité des droits de mutation, 317. V. Amendes. Frais de justice.

Concessionnaires d'auberges. V. Auberges.

Conduits de cheminée en bois. Circulaire à ce sujet, 291.

Conférences de Baden et de Lucerne (Articles des), 27.

Contributions communales. Décret pour le maintien provisoire de la loi du 14 juin 1823, 114.

Courtelary. V. Secrétaires de présecture.

CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES. V. Citations édictales.

CURE. V. Asuel.

D.

Département de la justice et de la police. V. Frais de justice.

— militaire. Décret qui modifie l'organisation de son secrétariat, 191. Arrêté du Conseil-exécutif sur son organisation, 193. Composition, attributions, compétence, 194. Employés, commissions, secrétariat, 195. Inspecteur général, ses deux secrétaires, durée de leurs fonctions, 196. Commissaire des guerres, 198. Médecin en chef, 199. Auditeur d'état-major. Commission de l'arsenal, 200. Commission de recrutement, 201. Traitement des secrétaires. Concierge, 202.

DÉTENTION. V. Miliciens.

DIPLOME de docteur (Règlement pour l'obtention du), 119.

Dispenses du service militaire. Paiement des taxes, 10.

DOCTEUR. V. Diplôme.

Douanes. V. Péages.

Droit statutaire de Spiez. Son abolition, 225.

DROITS HYPOTHÉCAIRES. V. Immeubles.

E.

Ecole Normale de Münchenbuchsee. Modification de son règlement, 232,

Emolumens. V. Secrétaires de présecture.

ETRANGERS. Circulaire concernant leur renvoi, 237.

ETUDIANS. V. Examen final universitaire.

Examen final universitaire (Règlement sur l'), 115.

Execution des jugemens (Disposition relative aux permis pour l'), 353.

Exportation de biens. Convention avec le Duché de Modène, 274.

F.

FAILLITES. V. Successions. Banqueroutiers.

FARCIN. V. Morve.

Ferrière (LA). V. Renan.

Feuille officielle. V. Sténographe-rédacteur.

Forêts. V. Règlement forestier. Administration forestière. Régime forestier.

Fourniture des vivres pour les prisonniers. V. Prisons.

Frais de justice. Arrêté sur la comptabilité des dépenses faites dans les districts pour le Département de la justice et de la police, 327.

Français (les) sont assimilés aux ressortissans du canton pour les acquisitions d'immeubles et d'hypothèques, 303.

G.

GARNISON. V. Médecin.

GEISSHOLZ. Cette commune reste réunie à la paroisse de Meiringen pour la fréquentation de l'église et la cure d'âmes, 94.

GOURME. V. Morve.

GRAND-CONSEIL. V: Commission des pétitions.

Greffiers des tribunaux (les) doivent expédier un état des jugemens rendus dans le courant du mois et portant condamnation à des amendes au profit du trésor, 321.

H.

HASLE-IM-GRUND. V. Innerkirchet.

HOTELS. V. Auberges.

Hypothèques: V. Intérêts. Immeubles.

I.

IMMEUBLES (Décret sur les acquisitions d') et de droits hypothécaires, 303. — Circulaire concernant l'assimilation des citoyens d'autres cantons aux ressortissans bernois pour les acquisitions d'immeubles, 270.

INCENDIES. V. Conduits de cheminée.

Innerkirchet (Décret sur l'établissement d'un tribunal de mœurs dans l'arrondissement d') 184.

INSPECTEUR des forêts du Jura. V. Bois.

- des poids et mesures, 215.
- général des milices. V. Département militaire.

Installation des présets. V. Présets.

Instructeur (Suppression des places d'), 9.

Intérêt. Loi sur la fixation du taux de l'intérêt et le remboursement des capitaux, 300.

Ivrognerie. Circulaire sur la répression de ce vice, 233.

J.

JUGEMENS. V. Exécution des jugemens. JUSTICES inférieures. V. Secrétaires.

L.

Lettres de Rente. V. Intérêt. Légion urbaine de la capitale (Règlement sur la création de la) Disposition organique, 123. Formation, classification, composition et recrutement, 124. Obligations et service, 125. Habillement, 127. Equipement, 128. Nominations et avancement, 129. Solde et entretien. Discipline, 130. Dispositions générales, 131. Dispositions transitoires, 133.

LIEUTENANTS-DE-PRÉFET (les) doivent contre-signer les états de tous les contrôles soumis aux droits de mutation, 319.

— Ils veillent à ce que les annonces en affaires d'intérêt privé, autorisées par le préfet, soient lues à l'issue du service divin, 332.

LIQUIDATIONS de successions. V. Successions.

Lors d'affouage. V. Affouage.

Lucerne. V. Conférences.

Luxembourg. V. Traite for aine.

M.

Maîtresses d'école. V. Régens.

MESURES. V. Poids et mesures.

Meiringen. V. Geissholz. Innerkirchet.

Médecin de la garnison. Décret sur sa nomination, 155-

- vétérinaire. V. Morve.

MILICIENS. Circulaire concernant la désignation exacte de ceux qui sont condamnés à la détention ou au renvoi hors du canton, 272.

MILITAIRES. Exemption du service personnel et taxes, 11.

Modène. Convention pour la libre exportation des biens, 277.

Morve des chevaux. Règlement concernant les mesures à prendre pour prévenir cette maladie et empêcher sa propagation, 534.

Moutier. V. Secrétaires de préfecture.

Münchenbuchsee. V. Ecole normale.

MUTATIONS d'immeubles. V. Comptabilité.

N.

Notaires (les) doivent envoyer, à la fin de chaque trimestre, au receveur du district, l'état de leurs actes soumis aux droits de mutation, 320.

P.

Papier timbré (Circulaire concernant la vente du), 326.

Patentes de chasse. Arrêté sur leur délivrance et la perception des droits, 323.

PAYS-BAS. V. Traite foraine.

Perception des droits de mutation (Arrêté sur la), 317. V. Amendes.

Permis de ventes publiques. V. Lieutenans-de-préset. Exécution des jugemens.

Péages des particuliers et des corporations (Loi sur les), 307. Pétitions. V. Commission des pétitions.

Pièces adressées au Grand-Conseil (Décret concernant les), 183.

Poids et mesures suisses (Loi sur les), 206. Inspecteur. Vérificateurs, 215. Formules de serment, 223.

PONTONAGE. V. Péages.

Population. V. Recensement.

Porrentruy (Arrêté sur la réorganisation du collége de), 288.

Préfets. Leur comptabilité avec les receveurs de district pour frais de justice, 327. Circulaire pour la suppression de leur installation. Ils doivent annoncer à leurs administrés le jour de leur entrée en fonctions, 331. V. Comptabilité.

Présidens des tribunaux de district. Il est donné un adjoint à celui de Berne, 12. V. Comptabilité, Miliciens.

Prisons. Circulaire concernant la fourniture des vivres pour les prisonniers, 311.

PROGYMNASE de Bienne. V. Bienne.

Pupilles (Circulaire touchant l'administration des biens de), 298.

R.

RATURES. V. Pièces.

Recensement de la population, 259. Tableau rectificatif. V. après la table.

Receveurs de district. Comptabilité avec les préfets et les présidens des tribunaux, 7, 321.—Ils délivrent les patentes de chasse, 324. V. Frais de justice.

Renan. Décret qui divise cette paroisse en deux assemblées primaires, 228.

RESTAURANS. V. Auberges.

Régens d'école primaire. Augmentation de leur traitement, 15.

REGIME forestier (Décret pour la prorogation de celui sur l'organisation provisoire du), 305.

Règlement forestier pour le Jura bernois:

Titre I. Des forêts et du régime forestier. — Chap. I. Des forêts, 155. — Chap. II. Du régime forestier, 156.

Titre II. Des forêts cantonales, 456.

Titre III. Des forêts communales. — Chap. I. De l'administration des forêts communales, 157. — Chap. II. Des brigadiers-forestiers, 161. — Chap. III. Des gardes-forestiers communaux, 163. — Chap. IV. Aménagement. Exploitation. Martelage, etc., 165.

Titre IV. Des forêts particulières, 170.

Titre V. Dispositions communes aux forêts communales et particulières. — Chap. I. Commerce et exploitation des bois, 171.—Chap. II. Police, délits, contraventions et peines, 173.—Tarif des amendes, 182.

S.

Salles d'audience. V. Comptabilité.

Sardes (les) sont assimilés aux ressortissans du Canton pour les acquisitions d'immeubles et d'hypothèques, 303.

SECRÉTARIAT du Département militaire. Son organisation, 191. SECRÉTAIRES des justices inférieures. Formule de serment, 230.

Secretaires de préfecture. Explication d'une disposition du tarif des émolumens, 14.

SERMENT des secrétaires des justices inférieures, 230.

SIGRISWYL. V. Statut.

SPIEZ. V. Statuts.

STATUT de Sigriswyl (Abolition du), 22.

- » de Spiez, 225.
- » de Steffisbourg (Explication du décret portant abrogation du), 25.

Steffisbourg. V. Statut.

Sténographe-rédacteur des délibérations du Grand-Conseil (Création de la place de), 39.

Successions (Circulaire concernant les publications pour la liquidation de), 203.

T.

Tarif des émolumens. V. Secrétaires de présecture.

Taux de l'intérêt. V. Intérêt.

TIMBRE. V. Papier timbré.

Traite foraine. Conventions conclues avec le Duché de Modène, 274; avec le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, 280.

Traitement de l'adjoint du président du tribunal de district de Berne, 15.

- » des régens d'école primaire. Augmentation, 15.
- » du sténographe-rédacteur des délibérations du Grand-Conseil, 59.
- » du médecin de la garnison, 155.
- » du curé d'Asuel, 187.
- » des secrétaires de l'inspecteur général des mililices, 192.
- » des brigadiers-forestiers, 297.

Tribunal de district de Berne (Adjoint donné au président du), 12.

» de mœurs d'Innerkirchet. V. Innerkirchet.

Tuteurs pour l'administration des biens de pupilles peu considérables, 298.

U.

Université. Règlement sur l'examen final, 115. — pour l'obtention du diplôme de docteur, 119.

V.

VENTES DE BOIS des communes. V. Bois.

VENTES PUBLIQUES V. Lieutenans-de-préfet.

Vérificateurs des poids et mesures suisses, 215.

VIVRES. V. Prisons.

Vol. Loi sur les atteintes portées à la propriété par vol, abus de confiance et vol à l'aide de violence.

I. Vol. Définition, 96.

A. Vol simple: crime, a) A raison de la valeur, 97. Peine. b) A raison de la sauve-garde de l'objet, 98. Peine. c) A raison des circonstances aggravantes, 99. Peine, 100. Récidive. — B. Vol qualifié, 101. Peine. Bande de voleurs, 102. Recéleurs. Vols de famille. Abus de confiance, 103. Peine. Du vol considéré comme délit, 104.

II. Du vol à l'aide de violence, 106.

III. Dispositions générales. Peine contre la tentative. Peine contre la complicité. Cumul de crimes ou de délits, 108. Mise à exécution, 109.

W.

Wimmis. Abolition du coutumier du Bas-Simmenthal dans cette commune, 188.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

RECTIFIdu tableau de la population porté page 193 et suivantes ,

DISTRICTS	TABLEAU de la population tel qu'il figure au Bulletin des lois, pour 1836.			
PAROISSES.	Citoyens du canton.	Citoyens d'autres cantons.	Étrangers.	TOTAL.
Berthoud.				
Hindelbank Kirchberg	4134 4100	48 214	4 13	4483 4327
Total pour le dist.	18982	694	134	19807
CERLIER.				
Neuveville	1124	189	52	1365
Total pour le dist.	8794	506	78	9375
SCHWARZENBOURG.				
Wahleren	4427	18	»»	4445
Total pour le dist.	9963	80))))	10043
THOUNE.				
Schwarzenegg	3947	5	»»	3952
Total pour le dist.	22598	370	139	23407
Total pour tous les districts	381200	13954	4846	400000

Berthoud,	f trop:		Hindelbank				
•	trop:		Kirchberg				
Cerlier,	trop peu :	_	Neuveville	•	•		
Schwarzenbour	g trop peu:	-	Wahleren	•			•
Thoune,	trop peu :	: —	Schwarzene	egg			

La rectification ci-dessus des erreurs de calcul contedre, insérée au Bulletin des lois et décrets par

CATION en ce qui concerne le recensement de l'année 1836.

ŋ	FABLEAU	RECTIFIÉ	•
Citoyens du canton.	Citoyens d'autres cantons.	Étrangers.	TOTAL.
4 4 3 4 4090	47 214	4 13	4482 4347
18972	690	134	19796
1134	189	52	1375
8804	506	78	9385
5002	18	»»	5020
10538	80	""	10618
2547	5	»»	2552
21198	370	139	24707
380425	13903	4846	399174

1 citoyen d'un autre canton. En conséquence, le 10 citoyens du canton. Chiffre indiqué au ta-

idem.

idem.

1400 idem.

En conséquence, le chiffre indiqué au tableau du Bulletin des lois est trop élevé de 826 âmes.

nues au tableau général de la population, a été, par orle Chancelier, F. MAY.